

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Kédochim



Parcha Kedochim

« *Ne te venge pas* » car « *c'est Hachem qui lui a dit de te mander* »

« **N**e te venge pas et ne tiens pas rancune à ceux de ton peuple. »
(13, 18)

Le Séfer Ha'hinoukh explique à ce sujet que celui qui est convaincu que personne ne peut rien lui faire sans que cela n'ait été décrété auparavant dans le Ciel ne cherche jamais à se venger. Pourquoi se vengerait-il de celui qui ne lui a rien fait, si de toute façon, "même le moindre petit coup qu'un homme reçoit sur son doigt ne peut lui être administré sans que cela n'ait été proclamé dans les Cieux" ('Houlin 7b). Dès lors, ce qu'il subit ne provient pas de son prochain qui, lui, n'est qu'un envoyé du Ciel.

Cette attitude est très courante chez les Guedolim qui allaient même jusqu'à rendre le bien pour le mal comme nous le montre l'histoire suivante. Dans sa jeunesse, le Imré Emet habitait dans la ville de Bialé. Dans son quartier vivait un Avrekh qui ne cherchait qu'à lui nuire et le poursuivait sans répit. Les années passèrent et la première guerre mondiale éclata, laissant nombre de nos frères juifs seuls au monde et démunis de tout. Parmi eux, se trouvait cet Avrekh qui demeura sans toit et sans ressources. Le Imré Emet cependant se préoccupa de

tous ses besoins et lui fit parvenir sans compter nourriture, vêtements et tout ce qui lui était nécessaire.

Il fit tellement pour son détracteur que la Rabbanite lui dit un jour : « Je vois que tu n'arrives pas à oublier ce que t'a fait cet homme à Bialé. Je comprends par-là que tu désires lui rendre le bien pour le mal qu'il t'a causé, mais je m'étonne cependant beaucoup d'une chose : il ne t'a pourtant pas fait autant de mal que tout ce bien que tu lui prodigues ! »

On raconte qu'à une autre occasion son fils aîné, Rabbi Méïr, sortit une fois de la chambre du Imré Emet complètement bouleversé. Il venait de se rendre à l'évidence qu'un juif conspirait contre son père de la manière la plus fourbe que l'on pouvait imaginer, et que, dans le même temps, il lui rendait parfois visite et se faisait passer hypocritement pour l'un de ses adeptes. Il avait découvert fortuitement ses agissements éhontés en constatant que le misérable avait simultanément écrit une lettre de délation au gouverneur de Pétersbourg contre son père et une autre lettre destinée au Imré Emet lui-même dans laquelle il ne tarissait pas d'éloge à son égard. Cependant, la Providence Divine l'avait sauvé en inversant les deux missives : celle qui devait parvenir au Rabbi avait été envoyée à Pétersbourg, tandis que la



honteuse lettre avait fait route vers la demeure de ce dernier. « Je viens de voir cette lettre chez le Rabbi, révéla son fils, et grâce à cela je viens de découvrir le pot aux roses. Depuis toujours, en effet, je me demandais pourquoi mon père rapprochait tellement cet homme. Après avoir vu la manière dont celui-ci le poursuivait sans répit, je comprends à présent pourquoi il lui fait tellement d'honneurs ! »

Parfois, **il nous incombe même d'oublier ce que l'on nous a fait**. On sait, en effet, écrit le Divré Yoël, que d'après les Richonim (commentateurs du Moyen âge, n.d.t) nombre de coutumes en usage lors d'une cérémonie nuptiale nous ont été enseignées par le don de la Torah (Tachbets Katane 664-666). Les torches enflammées (qui accompagnent dans le rite Ashkénaze, n.d.t) sont à l'exemple des flambeaux (qui éclairaient le Mont Sinai, n.d.t). Les sept bénédictions nuptiales récitées lors des noces évoquent les sept sonneries qui retentissaient alors, ainsi que les sept éclairs qui illuminaient le Ciel à ce moment, et ainsi de suite... L'habitude de briser un verre rappelle, elle, la brisure des premières Tables de la Loi (cf. Pri Mégadim Ora'h 'Haïm 560, 4 sur le Taz). Nos Sages nous enseignent que cette brisure a provoqué l'oubli de la Torah (Erouvin 54a). Dès lors, affirme le Divré Yoël, on vient en cassant ce verre signifier aux jeunes mariés, qui s'apprêtent à fonder un nouveau foyer, un principe fondamental : « Souvenez-vous constamment que pour conserver la paix au sein de votre foyer, il est nécessaire

parfois d'oublier ce que l'on vous a fait et de faire comme si vous ne vous rappeliez de rien. En agissant de la sorte, vous ne ferez qu'accroître l'entente familiale. »

« Ne pas s'asseoir à sa place » : laisser Hachem conduire son monde comme Il l'entend

« Craignez votre mère et votre père »
(19,3)

La Guémara (Kidouchin 31a) explique :
« En quoi consiste cette crainte? On ne s'assoira pas à leur place. »

Le Sefat Emet voit en cela une allusion à l'égard de tous ceux qui prétendent vouloir diriger le monde à l'aide d'expressions telles que "s'il était arrivé telle ou telle chose, cela aurait été bien mieux ". C'est à ce sujet que la Torah nous enjoint : « *Tu craindras Hachem ton D.* » (Dévarim 6, 13). En prenant exemple sur la crainte des parents qui s'exprime en particulier par l'interdiction de s'asseoir à leur place, il en est de même (si on peut dire) pour la Crainte d'Hachem : abstenons-nous de "prendre Sa place", car Il est Lui Seul le Maître du monde. C'est le niveau le plus élevé d'insolence de vouloir "s'asseoir à Sa place" et penser vouloir diriger le monde !

Une fois, le Beth Halévi rencontra un de ses anciens élèves et lui demanda quelles étaient ses occupations. Celui-ci lui répondit qu'il s'occupait de la fabrication du sucre en association avec son beau-frère et que cela lui procurait son moyen de subsistance. Le Beth Halévi réitéra sa question et lui demanda ce qu'il faisait. Son disciple lui répondit à



nouveau qu'il travaillait dans la fabrication du sucre. Lorsque la chose se répéta une troisième fois, le Beth Halévi lui dit : « Tu penses certainement que je n'ai pas bien compris, mais en fait, c'est toi qui manque de compréhension. Si je t'avais demandé **ce que fait le Saint-Béni-Soit-Il**, tu aurais dû me raconter la manière dont le Ciel pourvoit à ta subsistance. Mais puisque je t'ai demandé ce que **TU** faisais, tu aurais dû me dire qu'en était-il de ta crainte du Ciel, comme nous l'enseignent nos Sages : 'tout est entre les mains du Ciel sauf la crainte du Ciel' (Brakhot 33b). »

Et en vérité seul celui qui ferme les yeux ne voit pas que le Créateur guide chacun de ses pas. Car s'il voulait seulement les laisser ouverts, il verrait la Providence Divine à chaque étape de son existence.

L'histoire récente qui suit en est une illustration frappante: Dans l'un des immeubles de la rue Chadal à Bné Brak, vivaient deux voisins. L'un d'entre eux, un juif âgé et riche y habitait à l'étage supérieur depuis longtemps, tandis qu'au rez-de-chaussée se trouvait un simple Avrekh.

Lorsque ce dernier emménagea dans cet immeuble, une condition fut émise : il devait participer au paiement de l'assurance de l'ascenseur, ce qui représentait une somme de cinq cent chékels (somme considérable pour un Avrekh !). Cela sans compter que cet ascenseur ne cessait de tomber en panne (les frais de réparation n'étant pas compris dans le prix de l'assurance).

L'Avrekh honora tout le temps ses engagements bien qu'il n'ait lui-même aucune utilité de l'ascenseur jusqu'à il y a de cela sept mois lorsque son voisin du dessus décéda. L'appartement resta inoccupé. Un cours y fut seulement organisé par son fils de temps à autre pour l'élévation de l'âme de son père. Quelques semaines après son décès, l'ascenseur tomba en panne. Le coût des réparations fut estimé à vingt mille chékels. L'Avrekh déclara alors que ses efforts de participation s'arrêtaient là, puisque de toute façon, l'ascenseur n'avait plus grande utilité.

Lorsque six mois se furent écoulés (il y a environ un mois), le fils du défunt se rappela brusquement que l'immeuble possédait un ascenseur qui nécessitait d'être réparé, au grand étonnement de l'Avrekh qui ne comprit pas la précipitation du fils. Cela faisait six mois que cet ascenseur était bloqué au dernier étage, les portes ouvertes, sans que personne ne s'en soucie. Pourquoi gaspiller vainement vingt mille chékels ?

« Tu sais que sont organisés régulièrement des cours dans l'appartement de mon père, lui répondit le fils. En outre, il est possible que je le loue prochainement. C'est pourquoi je désire remettre l'ascenseur en état. »

L'impatience du fils ne supporta aucun délai. Il commanda sur le champ un technicien qui arriva à onze heures du matin le jour-même. Ce dernier se dirigea vers le dernier étage où l'ascenseur était censé demeurer bloqué les portes



ouvertes. A leur grande surprise, ils les trouvèrent fermées et verrouillées. Le technicien entreprit sur le champ de l'ouvrir pour trouver... un jeune enfant assis sur le sol de l'ascenseur dans lequel il était resté enfermé depuis deux heures ! Le matin-même, il était sorti plus tôt qu'à l'accoutumée pour aller au Talmud Torah et en avait profité en chemin pour jouer dans l'ascenseur. Après y être entré, il s'était amusé avec les boutons et la porte s'était refermée sur lui. Il avait eu beau crier en vain, puisque seul cet Avrekh habitait à présent dans

l'immeuble à l'étage inférieur et la voix du jeune garçon ne pouvait lui parvenir.

Après six mois de silence, sans raison apparente, le Saint-Béni-Soit-Il avait subitement suscité l'impatience sans borne du fils à vouloir réparer l'ascenseur. Ceci fut d'autant plus étonnant qu'immédiatement après cet incident, l'empressement de ce dernier retomba entièrement et il décida de ne pas dépenser autant pour la réparation. Et cela sans raison logique autre que la Providence Divine qui avait tout calculé pour sauver une âme juive.

